

avec intérêt, report de la caisse de retraite, et remboursements des non-contribuants jusqu'à la date de l'entrée en vigueur de la loi, compris. Cela porterait l'avoir de la caisse à \$60,000,000, approximativement.

*Le président suppléant:*

D. Quel est actuellement le chiffre de cet avoir?—R. \$41,000,000, à la fin de cette année.

D. Et quelle serait la part du gouvernement dans cette différence de \$19,000,000 dont vous parlez?—R. \$11,000,000, approximativement.

D. L'autre \$8,000,000 serait composé des fonds mentionnés dans ce paragraphe, c'est-à-dire d'un versement à la caisse.—R. Cela viendrait du versement de la somme égale au report de la caisse de retraite; il est encore à venir. On avait d'abord suggéré de l'amortir en la répartissant sur une période de trente ans qui représentait une affectation annuelle de \$680,000. Les extraits du hansard sont annexés à ce rapport. La question fut discutée de manière fort précise par l'hon. M. Robb, M. Malcolm président du comité, et au Sénat, par l'hon. M. Robertson.

D. Actuellement le Gouvernement porte l'intérêt au crédit de la caisse à la fin de l'année, sa part représentant dollar pour dollar?—R. Et aussi une somme égale aux contributions des fonctionnaires.

D. Oui.—R. Il est à remarquer que jusqu'au 31 mars 1933, à part ses versements obligatoires, le Gouvernement n'a pas déboursé un sou pour les pensions. La contribution des fonctionnaires suffisait chaque année pour satisfaire aux frais de l'année, sauf à entamer quelque peu les intérêts de l'année courante. Ce qu'explique probablement le nombre de mises à la retraite en cette circonstance particulière.

D. Eh bien, du strict point de vue comptabilité, le Gouvernement n'a-t-il pas versé la somme exacte d'intérêt, sans payer le capital? Je veux simplement savoir ce qui en est, docteur. J'ai compris que M. Phelan... —R. Je ne le crois pas, monsieur. Il n'a pas payé l'intérêt du report de la caisse de retraite. Ce report représentait les contributions des fonctionnaires, contributions portant l'intérêt, mais le Gouvernement n'a rien payé comme capital équivalent selon son obligation ni je crois à titre d'intérêt. Nous comprenons qu'il attendait le rapport des actuaires.

D. Eh bien, ce n'est pas ce que j'ai compris de M. Phelan. Je me souviens l'avoir interrogé à ce sujet. J'ai compris que M. Phelan a dit que c'était une affaire de comptabilité plus ou moins, et qu'on versait chaque année à la caisse l'intérêt jugé lui revenir.—R. Cela est vrai, monsieur, mais en 1932, par exemple, les contributions des fonctionnaires s'élevaient à \$2,566,735.90, et la contribution du Gouvernement fut de \$2,228,665, plus \$1,335,000 à titre d'intérêt.

Le total des contributions du gouvernement formait, avec l'intérêt, \$6,130,417.64. Cela n'apparaît pas au relevé, monsieur.

D. Dites-vous que le gouvernement attendait après certain rapport?—R. Le rapport des actuaires sur la situation de la caisse des pensions.

D. Est-il en voie de préparation?—R. Il a déjà été remis au ministre des Finances.

D. Le connaît-on?—R. Officiellement, non. Nous en avons demandé un exemplaire, mais il n'a pas encore été examiné officiellement. Je ne doute pas que sa publication retarde, parce que, de ce temps-ci, l'on n'est pas pressé de rendre public un rapport comportant un débours. C'est raisonnable, je pense.

D. Je vois certainement bien des choses à redresser, mais je ne suis pas aussi certain que ce soit le bon temps de s'y mettre.—R. J'aimerais faire observer, monsieur le président, qu'il ne faudrait pas examiner cette question en fonction des réactions économiques. Le régime administratif est une institution permanente et de durée indéfinie. La caisse des pensions survivra longtemps aux successions de crise et de prospérité, et on devrait la traiter justement.